

RAPPORT ANNUEL

DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ
(CCPA)

DE LA COMMUNE DE
CHATILLON (92320)

POUR L'ANNÉE 2023



Sommaire

I. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA).....	3
I.A Composition.....	3
I.B Missions.....	4
I.C Sujets abordés par la commission	5
II. Situation et informations concernant la commune de Châtillon.....	5
II.A Établissement Territorial rattaché.....	5
II.B Topographie.....	6
II.C Population.....	6
II.D Structures spécialisées pour les personnes en situation de handicap.....	7
III. État d'accessibilité de la commune de Châtillon.....	9
III.B Travaux réalisés dans les ERP communaux.....	9
III.C Voirie communale et départementale.....	10
III.D Logements.....	12
IV. Actions en faveur des personnes en situation de handicap sur la commune de Châtillon.....	14
IV.A Petite enfance.....	15
IV.B Éducation.....	16
IV.C Actions socioculturelles.....	18
IV.D Sport.....	23
IV.E Accueil du public.....	25
IV.F Personnel communal.....	28
IV.G Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et MDPH.....	30
V. LE MOT DE LA FIN.....	32

I. La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA)

I.A Composition

Conformément à l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020, dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

L'arrêté n° DG 2022/73 de la Maire de la commune de Châtillon du 04/10/2022 a établi la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) comme suit :

Le conseiller municipal chargé de l'accessibilité

L'Adjoint à la Maire, chargé des bâtiments et de la voirie

L'Adjointe à la Maire et conseillère territoriale chargée de l'accessibilité

Un(e) représentant(e) de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

Un(e) représentant(e) de l'association APAJH92

Un(e) représentant(e) de la Fondation les amis de l'atelier

Un(e) représentant(e) de l'association France Alzheimer

Un(e) représentant(e) de l'association UNAPEI 92

Un(e) représentant(e) de l'association APF

Un(e) représentant(e) des bailleurs sociaux de Châtillon

Un(e) représentant(e) des services techniques de la ville de Châtillon

Un(e) représentant(e) l'association des commerçants

Un(e) représentant(e) des usagers non-voyants de Châtillon

Un(e) représentant(e) u service accessibilité handicap de la ville

I.B Missions

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) a pour missions de/d' :

Établir une liste électronique des Établissements Recevant du Public (ERP) ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad 'AP) ou étant accessibles aux personnes en situation de handicap

Détailler l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports

Dresser le constat du cadre bâti existant (public ou privé), de la voirie, des espaces publics, des transports, de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées

Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Établir un rapport annuel :

- Présenté au conseil municipal de la commune de Châtillon ;
- Transmis :

*Au Préfet des Hauts-de-Seine ;

*À la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et aux responsables des installations concernées.

Le rapport annuel permet d'informer sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, d'initier des actions en partenariat avec les associations locales pour atteindre cet objectif ensemble et de montrer les actions et réussites réalisées au cours de l'année ainsi que les difficultés rencontrées ou buts restant à atteindre.

I.C Sujets abordés par la commission en 2023

Les thématiques abordées lors des réunions par les 2 groupes sont :

Concernant les sujets techniques des bâtiments et de la voirie :

- Stationnement gênant sur la ville
- Recensement des logements accessibles sur la ville

Concernant les sujets socio-culturels :

- Questionnaire à destination des personnes atteintes de déficiences visuelles afin de mieux connaître cette population et aménager la ville selon les besoins qui seront révélés.
- Création d'un visuel pour les commerces ayant obtenu un avis de conformité de la préfecture

Deux réunions de groupe ont eu lieu les 14 avril et 13 octobre 2023 afin d'évoquer les projets en cours. Cependant, l'indisponibilité des membres de la commission ne permet pas de les mobiliser en dehors des réunions formelles pour faire avancer les sujets.

Une réunion plénière a eu lieu le 20 janvier 2023 et une autre le 09 juin 2023 afin de procéder à la présentation du bilan de l'année 2022 avant sa validation en conseil municipal.

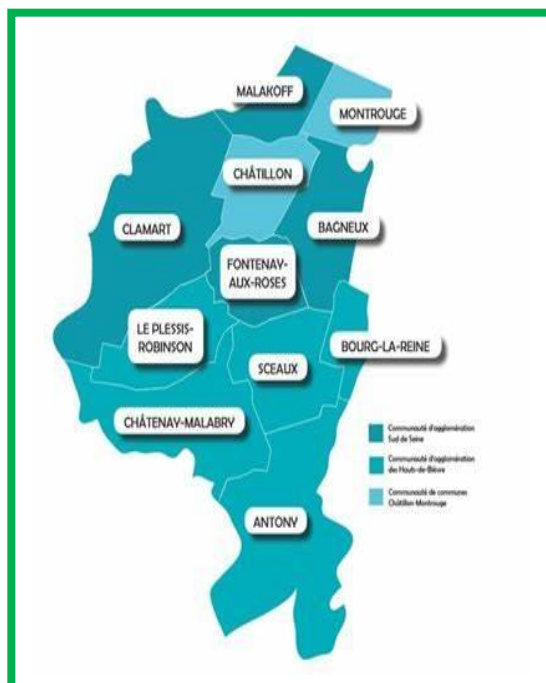
En 2024 : Constitution d'une équipe de bénévoles composée de Châtillonnais en situation de handicap qui pourraient être plus disponibles pour faire avancer les sujets et organiser des visites de sites comme les résidences d'habitations ou des commerces.

II. Situation et informations concernant la commune de Châtillon

II.A Établissement Public Territorial rattaché

La commune de Châtillon est située dans le département des Hauts-de-Seine et appartient à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud-Grand Paris créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 dit « NOTRe »).

Ce territoire est constitué de onze communes limitrophes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.



II.B Topographie

La superficie de Châtillon est de 292 hectares soit 2,9 km² dont 0,9km² occupé par les ateliers de la SNCF pour le TGV.

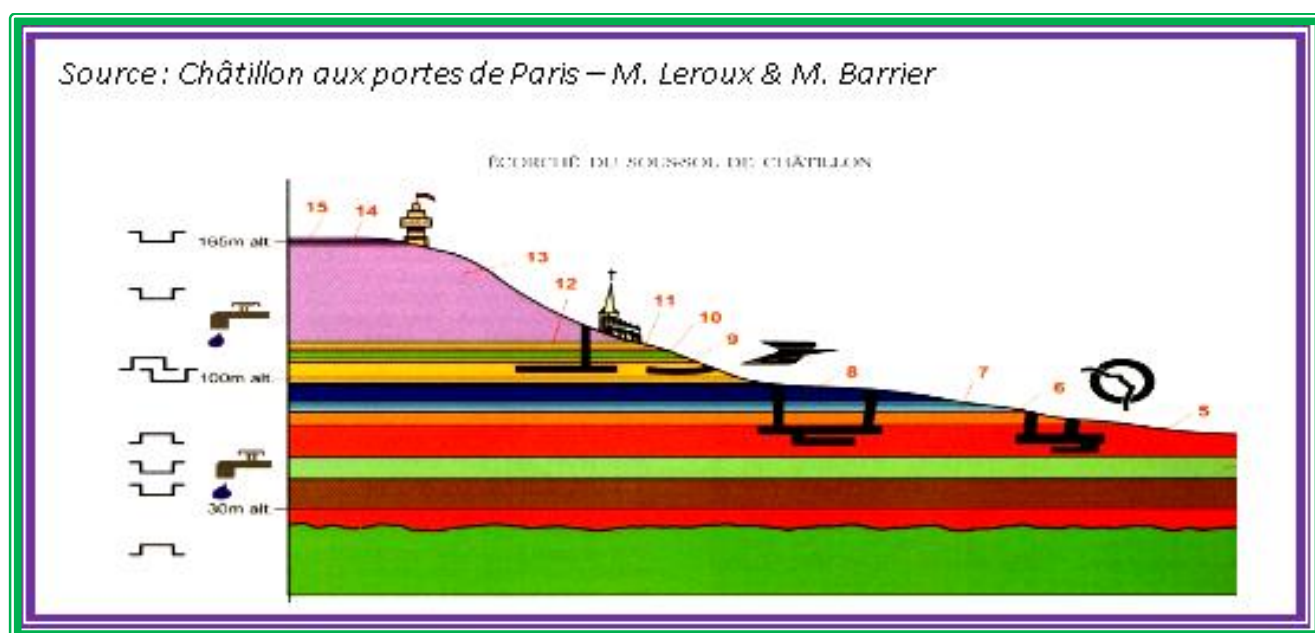
Sur les 2km² habités, la densité est donc de 18 385 hab./km²,

Ce qui place Châtillon à la 12^{ème} place des villes les plus denses en France sur les 34 955 communes françaises.

Le Relief à Châtillon varie de 78 mètres à 164 mètres :

Il existe une pente ascendante moyenne de 1,8% de la porte nord au carrefour du 8 mai (au centre de Châtillon) puis une pente ascendante moyenne de 5,8% du carrefour du 8 mai à la tour Biret (extrémité sud de Châtillon). De ce fait, certaines rues présentent une pente jusqu'à 10%.

A cette position de la ville sur un terrain pentu, s'ajoute la présence de nombreuses anciennes carrières dans le sous-sol de la ville ce qui n'est pas sans poser de problèmes lors de la construction, de l'agrandissement ou de la modification des bâtiments et de leur mise en accessibilité.



Les chapeaux indiquent les niveaux anciennement exploités dans la région



Carrières à l'air libre



Carrières souterraines

Les carrières souterraines sont figurées en noir sur l'écorché, les robinets signalent les couches aquifères.

II.C Population

La population châtilloquoise atteint les 36 777 habitants en 2021 (source INSEE)

Soit
6,6%

Au 31/12/2023 parmi cette population, 2547 personnes entre 0 et plus de 75 ans ont au moins un droit ouvert à la MDPH. Ce chiffre diffusé à une date précise suggère qu'il est un minimum et que la réalité est bien supérieure jusqu'à sans doute atteindre les 10% de la population vivant avec des difficultés au quotidien.

Dans le rapport 2023 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) intitulé : « les politiques publiques du handicap, faire face à la persistance des stéréotypes, préjugés et discriminations » il est révélé que le handicap est une réalité bien installée dans la société.

En effet, en page 24, on peut y lire que 57% des personnes interrogées connaissent une ou plusieurs personnes en situation de handicap. Ce qui prouve, s'il en est besoin, que l'amélioration de l'accessibilité de nos cités doit être prioritaire et doit devenir réalité.

II.D Structures spécialisées pour les personnes en situation de handicap sur la ville

❖ 4 Pour les personnes âgées :

Ne sont pas répertoriées ici les résidences autonomie pour seniors

Maison de retraite
Sainte-Anne d'Auray
(avec unité Alzheimer)
gérée par l'association
Monsieur Vincent

Maison de retraite
(avec unité
Alzheimer) gérée
par la Fondation
Lambrechts

Résidence retraite
du Parc (avec
unité Alzheimer)
gérée par la
société EMERA

Établissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes
(EHPAD) Castel Voltaire (avec unité
Alzheimer) géré par la société KORIAN.

❖ 5 Pour les enfants :

CAMSP
Centre d'Action Médico-Sociale
Précoce géré par le Comité
d'Études, d'Éducation et de Soins
Après des Personnes
Polyhandicapées (CESAP)

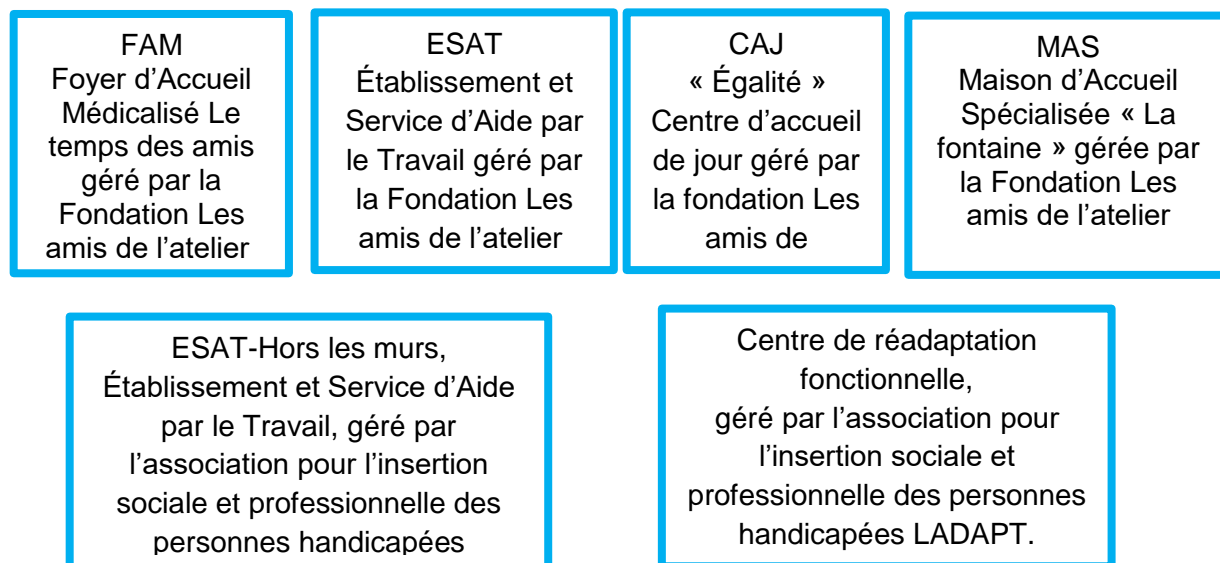
IME
Institut Médico Éducatif Espoir
châtillonnais géré par
l'Association Amis et Parents de
Personnes Handicapées Mentales
(APEI Sud 92)

IMP
Institut Médico
Pédagogique Le Cèdre
géré par l'Association Amis
et Parents de Personnes
Handicapées Mentales
(APEI Sud 92) ;

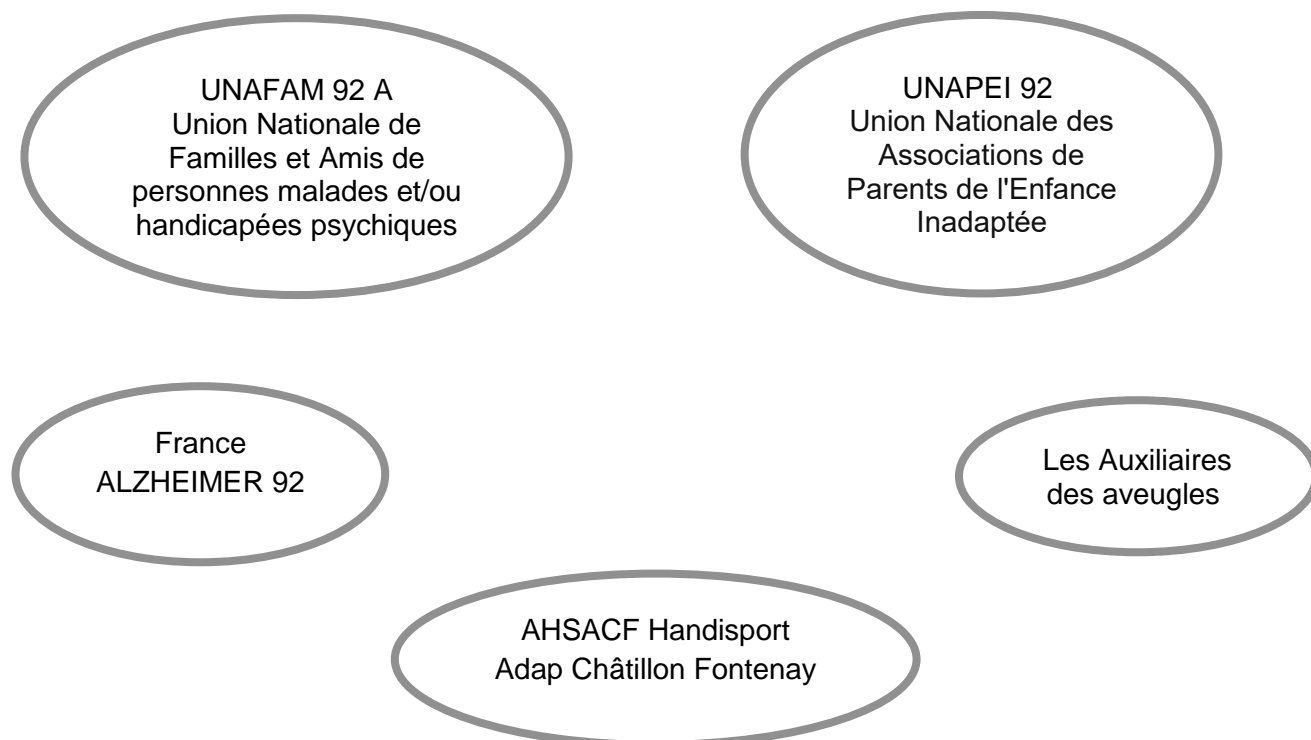
SESSAD
Service d'Éducation Spéciale
et de Soins à Domicile géré par
l'Association Amis et Parents
de Personnes Handicapées
Mentales
(APEI Sud 92) ;

2 classes ULIS
(Unités Localisées
pour l'Inclusion
Scolaire) dans 1 école
et 1 collège de la ville.

❖ 6 Pour les adultes



❖ Associations du secteur handicap ayant perçue une aide communale en 2023



III. État d'accessibilité de la commune de Châtillon

Travaux réalisés en 2023 dans les locaux municipaux	
Lieux	Objet
Espace Maison Blanche	*Installation de bandes de guidage pour personnes malvoyantes sur l'Esplanade Maison Blanche *Installation de manchons en braille sur les mains courantes des escaliers *Automatisation des portes d'accès de l'espace Maison blanche.
Centre administratif	*Installation de manchons en braille sur les mains courantes des escaliers
École Joliot-Curie	*Installation d'un EPMR à l'école Joliot Curie *Achat de manchons pour compléter la mise aux normes des mains courantes.
Maison des enfants	* Installation d'1 balise sonore
Poste de police municipale et annexe du service public (métro)	* Installation d'1 balise sonore
Divers	*Achat de 10 nouvelles télécommandes pour actionner les balises et les feux tricolores, à retirer gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité *Mise en accessibilité du site internet de la ville pour répondre le plus possible aux consignes du RGAA afin d'être le plus accessible possible à tout type de handicap.

En 2024 : - Réfection et actualisation de plaquettes en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour la mairie et le centre administratif.

- Amélioration de l'accessibilité au stade des vestiaires, sanitaires pmr, et signalétique
- Mise en accessibilité de la maison des seniors
- L'installation des messages vocaux indiquant le nom des rues sur les feux tricolores départementaux ;
- La commande et déploiement des boucles auditives pour les postes d'accueil non équipés ;
- La signalétique en braille à installer à des endroits stratégiques.

III.C Voirie communale et départementale

❖ Axe

La commune de Châtillon est coupée en 4 parties par 2 grands axes

- Un axe nord-sud principal, la RD906, percé entre 1952 et 1960 et longée par le tramway T6 depuis 2014 sur les avenues de Paris et Verdun ;
- Un axe est-ouest, la RD72, signalé par les boulevards de la Liberté et Vanves sur le schéma ci-dessous

Ces axes forment un losange d'environ 2 kilomètres sur 3 kilomètres.

La voirie totale est de 32 kilomètres environ (23,6 kilomètres de voirie communale et 8,6 kilomètres de voirie départementale) sur une superficie de 2km² disponibles

Fin 2022, la municipalité a entrepris une démarche de plan global de déplacements afin d'améliorer la circulation sur la ville. Il s'agit d'un enjeu fort pour l'équipe municipale pour apaiser la circulation à Châtillon notamment dans les quartiers pavillonnaires et au centre-ville.

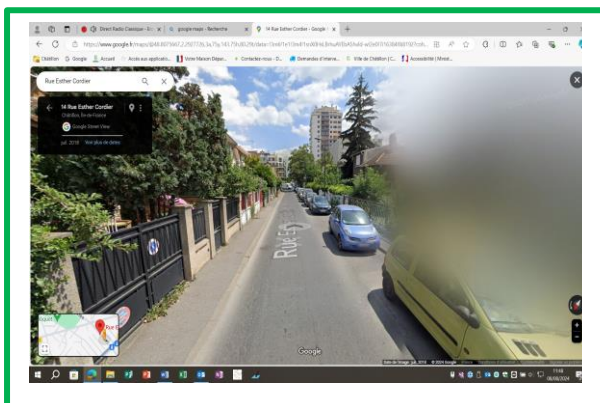
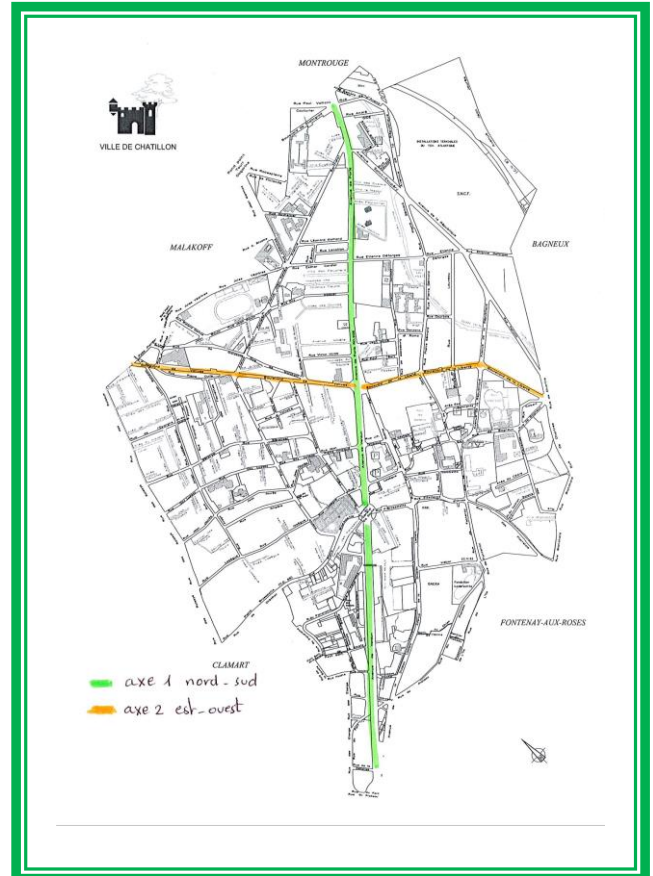
Le but est de définir une vraie stratégie en termes de mobilités sur le territoire châtilonnais.

L'axe du programme de travaux **favorable aux piétons** est d'améliorer l'espace public en installant des places urbaines, de la verdure (en mettant en valeur les parcs), des cheminements piétons plus confortables et sécurisés, les abords d'école apaisés (avec la mise en place de rue-école).

Grâce à l'intervention d'un cabinet spécialisé, une étude a été menée en concertation avec les conseils de quartiers et d'autres formes de démocratie participative qui permettent de mobiliser la population sur le sujet.

En 2023 des petits aménagements ont déjà pu permettre de diminuer la vitesse de circulation des véhicules passant dans les zones pavillonnaires, sécurisant ainsi la circulation des piétons dont les enfants.

*Ainsi, rue Esther Cordier, l'aménagement des places de stationnement en alternance sur les 2 côtés de la voie, permet de réduire la vitesse que la ligne droite initiale favorisait.



2019



2023

*L'installation de jardinières végétalisées le long des trottoirs est aussi une solution facile à mettre en place et rapide pour la municipalité tout en contribuant à la sécurisation et au mieux-être des piétons dans la ville.

* L'élargissement d'un trottoir en supprimant un côté de stationnement est aussi une solution qui permet de limiter la vitesse des voitures et donc de sécuriser le cheminement des piétons comme cela a été réalisé rue Sadi Carnot

En 2024 : selon les quartiers, de plus gros chantiers sont prévus pour rendre la ville plus agréable à vivre pour les Châtillonnais :
-requalification et verdissement de la rue Gabriel Péri
-requalification de la rue de Bagneux

❖ Places de stationnement

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle réglementation du stationnement rendu payant à compter du 1^{er} janvier 2019, un contrat de délégation de service public pour la gestion du stationnement a été souscrit. C'est donc la société délégataire qui gère les prestations et les infractions au forfait de post-stationnement (FPS)

Dans le contrat, le nombre de place réservées aux personnes en situation de handicap a été diminué puisque les places de stationnement ordinaires sont désormais gratuites à toute personne porteuse d'une carte de stationnement en cours de validité présentée sur le pare-brise du véhicule.

Du fait de ce contrat la municipalité ne peut modifier ni le nombre de places, ni le type de zone de stationnement.

En 2024 : Avenant au contrat de la DSP pour apporter des améliorations concernant les conditions de stationnement sur la ville

Mise aux normes d'accessibilité de places de recharges électriques au fur et à mesure des installations.

❖ Transports en commun

-Le tramway T6 est accessible entièrement mais certains aménagements complémentaires seraient à prévoir comme l'indication sonore des stations et la pose de bande de guidage jusqu'aux machines d'achat de billets ou les bornes d'appel d'urgence. Il s'agira de trouver un contact à la RATP pour réussir à faire installer des aménagements.

-La ligne 15 du métro sera également totalement accessible à son achèvement.

Il est important de rappeler que la municipalité insiste pour que l'interconnexion avec la ligne 13, plus ancienne, soit rendue accessible. Mais, la RATP refuse, à ce jour, de créer un ascenseur du fait de la non accessibilité de toutes les stations exceptées les 5 dernières en direction d'Asnières et St Denis.

Un avis défavorable de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) concernant l'accessibilité de la ligne 13 a donc été rédigé et joint au dossier pour la Préfecture ;

- La navette locale, l'Amibus dont la gestion est assurée par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris depuis 2022 a subi une nouvelle organisation qui a eu pour conséquences de nombreux mécontentements des usagers. Madame la Maire a rédigé un courrier d'information et de réclamations. Les interlocuteurs du Territoire recherchent le meilleur fonctionnement qui contenterait toutes les parties, comme le circuit à la demande par exemple.

II.D Logements

Une nouvelle enquête pour connaître le niveau d'accessibilité des résidences a été initiée en décembre 2022 auprès des bailleurs sociaux ayant des sites sur la commune. Le dépouillement a été réalisé en 2023.

Les tableaux ci-dessous indiquent une amélioration notable de l'accessibilité des sites, ainsi qu'une augmentation du nombre de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie déclarés par les bailleurs.

Recensement du nombre de logements sociaux sur Châtillon par bailleur social :

Nom du bailleur sur Châtillon	Nombre de logements	Remarques
VSGP Habitat	1 301	Dont (27+9) = 36 dans des copropriétés privées
HDS Habitat	890	
1001Vies Habitat	412	
IRP Habitat	207	
RLF	178	
VILOGIA	152	
CDC Habitat	111	
SEQENS (ex Domaxis)	105	
Paris Habitat	91	
Immobilière 3F	80	
Toit et Joie	158	
OGIF	52	
ICF La Sablière	40	
LOGIREP	18	
Immobilière du Moulin Vert	4	
Total	3 799	

Copropriétés privées :	Nombre de logements
Desforges	224 logements dont 215 privés (soit 9 sociaux)
Ravel-Berlioz-Rameau	254 logements dont 227 privés (soit 27 sociaux)
Total global	4 241

Lors de l'enquête de 2019, le nombre de logements concernés s'élevait à 1442.

En 2022, il a considérablement augmenté du fait de :

-de l'acquisition par Vallée sud Grand Paris de nouveaux logements, notamment dans des copropriétés privées

- de la prise en compte, pour la première année, du parc de Hauts-de-Seine Habitat qui est le 2^{ème} bailleur le plus important sur la ville.

D'après les informations recueillies dans le dépouillement des réponses, il a été décelé que **46,75 %** des sites des résidences sont accessibles aux fauteuils roulants. Il s'agit de l'accessibilité de l'entrée (seuil et porte) du bâtiment, mais aussi de la non présence de marches dans le hall de l'immeuble et surtout la présence d'un ascenseur desservant tous les étages (et non pas les ½ étages).

Nombre de logements accessibles aux Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) :

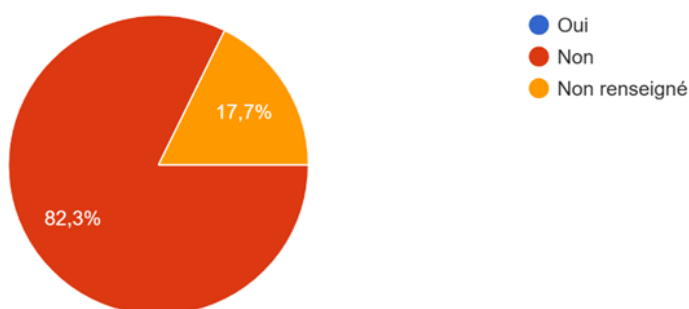
Nom du bailleur	Adresse	Nombre de logements déclarés accessibles aux UFR	Total
VSGP Habitat	Ravel Berlioz Rameau	254	1 400
	Marcelin Berthelot	69	
	Voltaire	17	
	Pierre Brossolette	15	
	Malakoff	132	
	Chartres	99	
	Cadran solaire	100	
	République	245	
	Chateaubriand	51	
	Cèdre	164	
	Blériot	30	
	Déforges	224	
1001Vies Habitat	Place de l'église	42	42
HDS habitat	Allées Vauban Perronet	383	383
Toit et Joie	Allée du cèdre- rues Jean Macé et Merseburg		158
Total de logements accessibles privés/sociaux (Déclarés par les bailleurs)			1 983 soit 46.75%

Cette accessibilité minimaliste, concerne donc uniquement le handicap moteur mais il est important de noter que les portes d'entrée ne sont généralement pas automatisées donc souvent lourdes à ouvrir du fait de leur grande hauteur. **Il est donc finalement impossible à une personne en fauteuil de les manipuler seule**

En ce qui concerne l'accessibilité pour les autres types de handicap, les réponses de l'enquête, nous apprennent que les interphones et les escaliers ne sont pas aménagés pour les personnes mal et non voyantes :

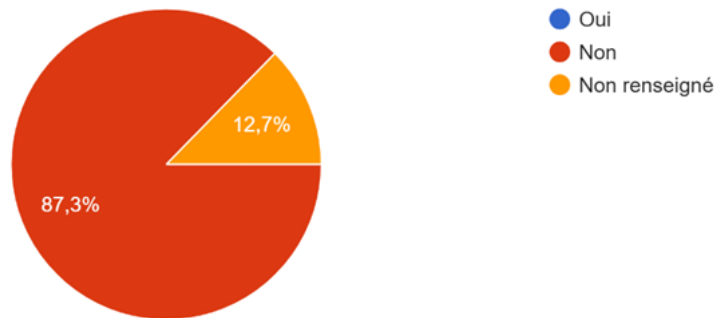
Y a-t-il une bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque volée de marches ?

79 réponses



Y a-t-il une bande de contraste à la première et à la dernière marche de chaque escalier ?

79 réponses



Adaptation des logements sociaux déclarés par les bailleurs :

Le tableau ci-dessous montre une nette augmentation des logements qui ont été adaptés aux problématiques des locataires. Il s'agit le plus souvent de la transformation de la baignoire en douche pour les personnes en perte d'autonomie. Ces aménagements sont acceptés et pris en charge par le bailleur suite au diagnostic d'une ergothérapeute venue au domicile du locataire. Ces transformations sont plus facilement réalisées dans les logements de petites surfaces, les baignoires étant souvent appréciées et utiles aux familles ayant de jeunes enfants.

Nombre de sites concernés	Nom du bailleur	Année					Total
		2019	2020	2021	2022	2023	
58	VSGP Habitat	19	0	0	15	8	42
11	HDS Habitat		0	1	5	5	11
10	1001Vies Habitat		1	1	1	0	3
1	IRP						
1	RLF Habitat					0	0
3	Toit et Joie					2	2
1	CDC Habitat						
1	VILOGIA						
Total nombre de sites : 86							Total nombre de logements adaptés déclarés : 58 / 4 241

En 2024 : - Les membres de la commission communale pour l'accessibilité (CCPA) envisagent de visiter les sites afin de comparer les réponses de l'enquête à la réalité du terrain et ainsi indiquer aux bailleurs concernés les améliorations qu'ils pourraient apporter à leurs sites.

-les bailleurs seront contactés chaque année pour connaître les adaptations et aménagements qu'ils auront apportés dans les logements de leur parc

-une information sur l'utilisation de Accèslibre sera diffusée aux membres de la commission

IV- Actions en faveur des personnes en situation de handicap sur la commune de Châtillon

IV.A Petite enfance

Le service petite enfance travaille depuis 2023 en collaboration avec une Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI), conformément au nouveau cadre réglementaire.

Les missions du Référent Santé & Accueil Inclusif (RSAI) sont définies par la Réforme des modes d'accueil du Jeune Enfant. Le RSAI peut être médecin, infirmier(ère) ou puéricultrice. Sa qualité première est d'être un conseiller, dans une démarche de prévention des risques. Ainsi, il doit :

- ▶ Organiser les soins et l'administration des médicaments en crèche
- ▶ Faciliter l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique
- ▶ Identifier des troubles de développement du jeune enfant
- ▶ Organiser des actions de promotion de la santé
- ▶ Former les équipes aux bonnes pratiques de soins
- ▶ Repérer les enfants en situation de danger ou « en risque de l'être »

La référente de Châtillon, est puéricultrice, et a suivi une formation sur le dépistage de troubles autistiques et sur la trisomie.

Elle propose ses services à toutes les crèches qui ont des questions et peut intervenir selon les besoins dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville, selon une quotité de travail là aussi réglementaire.

Le service petite enfance a mis en place le livret d'observations partagées élaboré par la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement :

- Lorsqu'un professionnel de la petite enfance a un doute sur le développement d'un enfant ou que les parents sont inquiets pour le développement de leur enfant, ils remplissent ensemble une des grilles d'observations par âge dans les pages de ce « livret d'observations partagées ».
- Avec ce livret, la famille se rend chez son médecin généraliste ou pédiatre pour une consultation. Le médecin analyse le développement de l'enfant avec le livret et avec les parents. Cette consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie.
- S'il y a un écart de développement inhabituel, le médecin oriente la famille vers un dispositif de prise en charge de l'enfant :
 - Coordination : Un coordinateur organise le parcours sur-mesure de l'enfant :
 - > Rendez-vous avec les professionnels et les structures spécialisées,
 - > Bilans et interventions,
 - > Aide de la famille dans sa gestion administrative et personnelle.
 - Diagnostic : Diagnostic et préconisations pour le futur parcours de l'enfant

Année	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans une structure du service petite enfance	Nombre de structures accueillantes
2020	2	2
2021	2	2
2022	1	1
2023	2 avec notification MDPH + 4 sans notification MDPH	3

En 2023 :

- 2 enfants sont suivis par la MDPH :

- 1 ayant une maladie génétique. Il est à la crèche depuis 2021. Il y a un travail coopératif avec la crèche et les psychologues et orthophonistes qui le suivent. Il restera une année supplémentaire, en 2025

- 1 porteur d'un implant cochléaire. C'est un nouvel enfant arrivé en 2023. Le centre de surdité est venu à la crèche et a expliqué à l'équipe le fonctionnement de l'appareil et l'évolution. Il y a un bon travail commun et l'enfant est en plein progrès.

- 4 enfants n'ont pas de notification MDPH

- 1 enfant interroge l'équipe mais pas de diagnostic.

- 3 autres enfants ont des pathologies rénales et cardiaques sans suivi MDPH.

Les premières années de la vie passées dans les crèches sont souvent la période d'identification des difficultés, sans qu'elles soient encore clairement dépistées ou reconnues, ce qui explique le nombre très faible d'enfants en situation de handicap accueillis dans une structure petite enfance.

IV.B Éducation

❖ Établissements scolaires

La commune de Châtillon est pourvue d':

- ✓ Une classe Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école Joliot Curie élémentaire, composée de 10 élèves du CP au CM2 ;
- ✓ Une classe Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) au collège Paul Eluard de 12 élèves ;
- ✓ Une section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) au collège Paul Eluard.

Le site de l'Education Nationale indique que la rentrée scolaire 2023 est consacrée à la stratégie nationale autisme et troubles du neuro-développement (TND), ainsi ont été ouvertes :

- 37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)
- 44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)
- 29 dispositifs d'autorégulation (DAR)

Ces créations visent à renforcer le partenariat entre les enseignants et les professionnels du secteur médicosocial et les **comités départementaux de suivi de l'École inclusive (CDSEI)** sont désormais l'instance de ce dialogue.

Une fois par an, ils dressent l'état des lieux des dispositifs inclusifs et fixent les objectifs conjoints nécessaires pour répondre aux besoins des élèves sur l'ensemble de leur territoire. Les commissions d'affectation spécifiques sont organisées dans chaque département afin de garantir la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

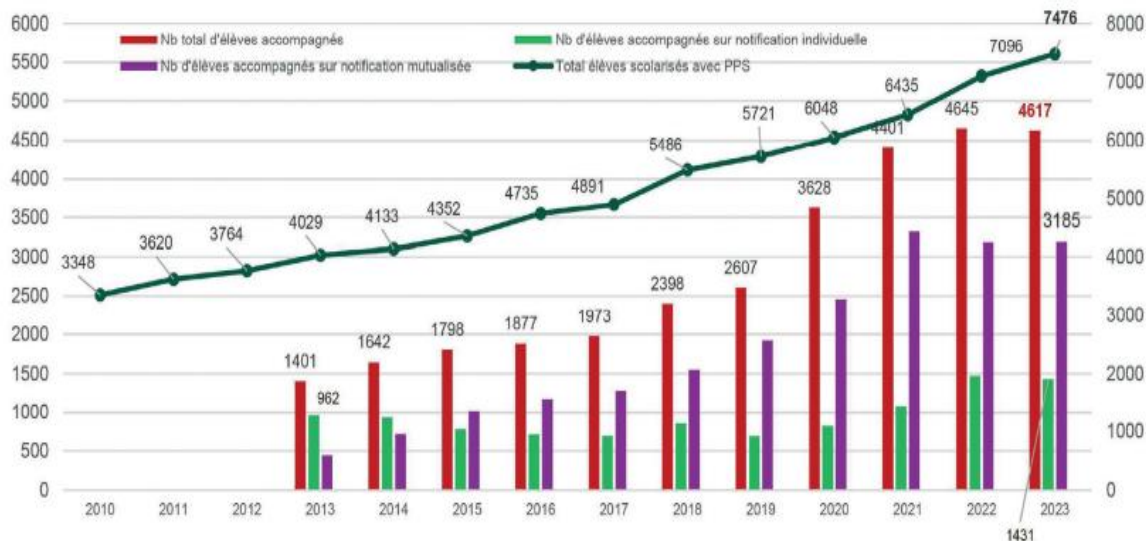
De plus, des enseignants volontaires pour des missions supplémentaires peuvent intervenir, pour des missions d'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1er et le 2d degré.

Le tableau ci-dessous indique pour le département des Hauts-de-Seine, l'évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires mais aussi ceux pris en charge par un accompagnement soit individuel soit mutualisé.

La scolarisation des ESH dans les Hauts-de-Seine

DONNÉES HAUTS-DE-SEINE

Évolution de la scolarisation et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap



Source – dgesco décembre 2023 et enquête ministérielle

DSDEN des Hauts de Seine – Coordination SEI

5

Légende : ■ Total des élèves scolarisés avec PPS (plan personnalisé scolaire)

■ nombre total d'élèves accompagnés

■ nombre d'élèves accompagnés sur notification individuelle

■ nombre d'élèves accompagnés sur notification mutualisée

▪ Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Châtillon

La charte du réseau loisirs handicap SAIS 92, approuvée en 2018 par le conseil municipal prévoyait plusieurs engagements dont certains sont maintenus depuis 2022 :

- 1- Désignation d'un référent Plan d'Accueil Individualisé (PAI) sur chacun des 13 accueils de loisirs qui
 - Centralise les informations des différents enfants possédant un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) ;
 - Fait le lien et la transmission d'informations aux autres membres de l'équipe et la communauté éducative (école, ATSEM...) ainsi qu'aux familles concernées ;
 - Participe à des réunions pour mettre en place de nouveaux outils de suivi.

Ce qui permet une meilleure prise en charge et un suivi plus pointu et personnalisé des enfants ayant des allergies, maladies invalidantes ou porteurs de handicap.

- 2- Constitution de livrets d'accueil pour les enfants fréquentant les activités périscolaires et/ou extrascolaires :

→ une rencontre est programmée entre le directeur de l'accueil de loisirs, le référent du réseau loisirs handicap de la commune et la famille. Celle-ci complète le livret d'accueil.

Ce document optimise la prise en charge de l'enfant porteur de handicap et permet de faire des bilans réguliers et précis sur son évolution au fur et à mesure de l'année.

En 2023 une formation de 6 heures aux troubles du comportement a été reconduite pour sensibiliser les équipes afin d'améliorer les pratiques professionnelles

La commune de Châtillon prévoit également, dans la mesure du possible, le renforcement des équipes d'animation avec un animateur supplémentaire pour chaque enfant porteur de handicap, sur les différents temps de la journée (périscolaire ou extrascolaire). La plus grande difficulté est d'ajuster la prise en charge spécifique de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs : planning de fréquentation, activités dédiées, locaux et matériel adapté, personnel formé...

Enfin des ateliers ont été à nouveau organisés dans les accueils de loisirs pour sensibiliser les enfants au handicap et à la différence : ateliers de contes, parcours sensoriels, jeux en privant d'un sens (peinture les yeux bandés, Kim toucher, s'habiller avec un seul bras...), etc.

La commune de Châtillon se heurte malheureusement, comme toutes les communes d'Ile de France, à un manque de personnel dans ce secteur (absentéisme, difficultés de recrutement...) alors que les effectifs d'enfants augmentent comme le montrent les tableaux suivants :

Enfants en situation de handicap	Accueil en ALSH		Accueil pause méridienne		Accueil pendant les vacances scolaires	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
En maternelle	23	22	24	10	-	7
En élémentaire	23	49	38	38	-	18
Total	46	71	62	48	-	18

En 2022 le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis lors des vacances scolaires n'a pas été considéré, mais chaque année leur présence augmente, il est donc important d'en tenir compte dorénavant.

En 2024 : l'accueil des enfants en situation de handicap sera accompagné en :

- Tentant de créer une collaboration avec le personnel enseignant
- Mettant en place un lieu d'écoute pour les parents concernés en collaboration avec une association spécialisée.
- L'utilisation de la convention passée avec la CAF pourra permettre de développer certains projets

IV.C Actions socio-culturelles

▪ Théâtre

Le théâtre poursuit son partenariat avec l'association Access culture afin de proposer des pièces de théâtre accessibles aux personnes porteuses de handicaps sensoriels.

En 2023, le théâtre a programmé la pièce « Les Vagues » d'Élise Vigneron du théâtre de l'entrouvert, samedi 2 décembre 2023 à 18h. La représentation était adaptée en LSF par un comédien d'Accès Culture. Élise Vigneron a adapté Les Vagues de Virginia Woolf en mettant en scène des personnages de glace traversés par le temps et la mer.

L'équipe du théâtre a également créé un partenariat avec l'association les souffleurs de sens. Celle-ci propose aux personnes aveugles ou malvoyantes d'être accompagnées au spectacle par un souffleur bénévole. Le souffleur est assis aux côtés du spectateur pendant la représentation et lui soufflera à l'oreille uniquement les informations qu'il souhaite avoir.

- **Semaine inclusive**

La semaine inclusive permet, depuis 8 ans, de faire se rencontrer les Châtillonnais « du monde ordinaire » et les personnes en situation de handicap vivant à Châtillon, lors d'évènements conviviaux culturels, sportifs ou de loisirs. Le but de cette semaine est d'initier à l'inclusion afin qu'elle devienne courante voire pérenne au fur et à mesure du temps.



LE FORUM DU HANDICAP

Le service a organisé un forum du handicap comme depuis l'édition de 2020 afin de lancer la semaine le samedi puis les structures, les associations et les services municipaux ont proposé leurs animations tout au long de la semaine.

Samedi 1er avril, de 14h à 17h, l'espace Maison Blanche a été le théâtre d'un grand forum dédié aux handicaps et à l'inclusion. À cette occasion, de nombreuses associations de Châtillon étaient présentes pour exposer leurs missions et sensibiliser les différents publics.

157 personnes ont pu découvrir le handisport, des jeux vidéo inclusifs mais aussi de la musique grâce au concert de l'association musicale clamartoise Poly-Song. Ce trio (composé de 2 personnes en situation de handicap) propose un programme varié alliant le romantisme à l'impressionnisme, la légèreté des arpèges de la harpe à la fluidité de la flûte et de la clarinette.

Les associations et structures présentes :

- France Alzheimer 92
- Association Valentin HAUY : proposition de mise en situation de handicap visuel en réalité virtuelle
- Autistes sans Frontières
- Initiative Emploi
- Ma Ville en Vert 92
- Foyer d'Accueil Médicalisé « Le Temps des Amis »
- IDSU (Insertion Développement Social Urbain)
- CCAS
- ADAP Châtillon-Fontenay
- Handisport 92 : Initiation aux disciplines handisport, découverte du Cécifoot, de la boccia, circuit en fauteuil roulant, Showdown.
- LudAccess : Démonstration de jeux vidéo pour les personnes non-voyantes
- Ligue départementale de sport adapté

EXPOSITIONS

- Du vendredi 24 mars au dimanche 9 avril : : « Lumière de nuits » de Matias de Sainte Lorette
Dans le cadre de la semaine inclusive, l'Espace Aliés Guinard a exposé un artiste à l'univers lumineux : Matias de Sainte-Lorette. Cet artiste, porteur d'un handicap visuel de naissance a proposé une série de photographies particulièrement centrées sur les jeux de lumières et les contrastes appuyés.
- Exposition du 30 mars au 10 avril 2023, à l'Espace Maison blanche, des œuvres picturales de Catherine DELAMPLE et des textes de la poète châillonaise Christiane MERCIER. Toutes les deux sont des personnes en situations de handicap, elles utilisent leurs talents comme moyen d'expression.
- Exposition, du 30 mars au 6 avril 2023, à l'Espace Maison blanche, des œuvres de l'atelier Sign'Arts. L'atelier Sign'Arts, animé par l'artiste « Marquise Street Artist » a exposé ses œuvres de collage ainsi que celles réalisées par les adhérents de son atelier. Elle propose un moyen d'expression créatif grâce à la technique du collage inspiré du street'art et elle combine cela à la découverte de la langue des signes.

Tournois multi-chance de tennis fauteuil

Samedi 1^{er} et dimanche 2 avril à partir de 10h :
Encadré par un entraîneur spécialiste du tennis fauteuil au Châtillon au Tennis Club Arsenal **10 participants au tournoi**

A l'espace Elies Guimard

Soirée de chansigné
Mardi 4 avril,
Avec le duo d'artistes
Clémence Coline et Samuel Genin !
50 spectateurs

A la médiathèque :

Histoire d'en lire spécial
semaine inclusive : Le
mercredi 29 mars à la
Médiathèque, les
bibliothécaires ont proposé
des lectures d'albums sur
les sujets du handicap et de
l'inclusion pour un moment
de plaisir et de partage
5 enfants et 4 adultes

« Moi égal Toi...Handicap ! »

Atelier contes de Raphaël
Rémiatte de la compagnie de
conteurs Pirouette Queue de
Cerise. Il a proposé une
lecture de contes autour du
handicap et de l'inclusion, le
samedi 1^{er} avril à la
Médiathèque Max-Pol
Fouchet
29 enfants-20 adultes

Le Temps des Amis

Porte-ouverte et visite
guidée du FAM (Foyer
d'Accueil Médicalisé) Afin de
découvrir l'exposition des
œuvres des résidents, le
vendredi 31 mars.
**Les familles des résidents et
quelques Châtillonnais**

Initiation au jeu théâtral avec la compagnie des Toupies :

À la rencontre de l'autre au travers du
jeu théâtral, la compagnie des Toupies
œuvre à créer des liens actifs et
créatifs entre les personnes en
situation de handicap et les personnes
valides, le vendredi 31 mars au
CAMSP

10 participants environ

« Augustin, les petits pas de la victoire » :

Temps d'échange avec le Dr Barre
Dezellus, autrice de Le Dr Barre
Dezellus médecin directeur du CAMPS
est venue échanger autour de son livre
qui raconte l'histoire d'Augustin, autour
du handicap, de ses particularités, des
relations familiales et humaines, le
samedi 1^{er} avril à la Librairie Chimère

Plusieurs familles

Au conservatoire :

ATELIER MUSICAL : Initiation à la
musique pour **4 enfants** porteurs de
handicap
Animés par un professeur référent du
conservatoire, ces ateliers ont
accueilli les enfants en situation de
handicap accompagnés de leurs
parents pour les initier à la pratique
musicale, le samedi 1^{er} avril et le
mercredi 5 avril

Au cinéma :

Projection « Une vie démente » de
Raphaël BALBONI et Ann SIROT
Synopsis : Alex et Noémie, la trentaine,
voudraient avoir un enfant. Leurs plans
sont chamboulés car la mère d'Alex,
Suzanne, agit de manière de plus en plus
farfelue. Atteinte de démence
dégénérative, elle ne peut désormais plus
se gérer seule. La vie devient de plus en
plus difficile pour le couple, qui va devoir
apprendre à trouver un nouvel équilibre
dans sa vie. En partenariat avec France
Alzheimer, le lundi 3 avril – Suivi d'un
débat au Cinéma **16 entrées**

THÉÂTRE-FORUM :

Organisé par la compagnie NAJE
(Nous n'Abandonnerons Jamais
l'Espoir)

Avec la participation des
adhérents de la Maison des
Séniors et des jeunes du Kid-Club.
Ouvert au public.

Le mercredi 5 avril à la Salle
Gabriel Péri

8 jeunes-4 animateurs-3 seniors

Marche exploratoire

Afin d'échanger autour du cadre
de vie et de l'accessibilité des rues
de la ville pour les personnes en
situation de handicap, les élus et
services de la ville ont organisé
une marche exploratoire dans le
quartier de la Division Leclerc avec
des représentants des personnes
en situation de handicap, le
vendredi 31 mars. 6 personnes

CONFÉRENCE

Les troubles du spectre de l'autisme :
animée par Mme Patricia BOURNIER
Psychologue de l'association Autistes Sans
Frontières 92
Cette conférence a pour but de répondre aux
questions et d'informer

37 participants

CONFÉRENCE

Sensibilisation au handicap invisible avec
le centre LADAPT

Présentation des dispositifs ESAT et DEA
Présentation des différents handicaps
invisibles (troubles cognitifs, troubles
psychiques, troubles du spectre
autistique...) par des témoignages, des
jeux de sensibilisation autour de ces
handicaps. 30 participants environ

Portes ouvertes dans les structures de la ville

- Au Centre d'Accueil de Jour (CAJ) :
→ ateliers couture et confiture au Centre d'Accueil de
Jour,
- A l'ESAT : 101 visiteurs
→visites des ateliers et animations programmées tout
au long de la journée dans chaque atelier (restauration,
jardinage, menuiserie, conditionnement)
- A la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS la Fontaine) :
→exposition des créations des résidents,
représentation de percussions et petite collation

En 2024 : La semaine inclusive sera organisée du 23 au 27 mars avec les événements
suivants :

- Forum de l'inclusion comprenant des stands de présentation de 16 associations
diverses et des stands de sensibilisations aux handicaps ;
- Une table ronde sur le thème du sport et de la santé
- Un spectacle bilingue français-LSF
- Une exposition sur les différents langages et moyens de communication utilisés
par les structures d'accueil de personnes en situation de handicap de la ville de
Châtillon avec une présentation de leurs missions

▪ Journée internationale des personnes handicapées :

Exposition des œuvres photographiques des jeunes du SESSAD le Cèdre à la médiathèque du 28 novembre au 12 décembre 2023. Un vernissage a eu lieu le samedi 2 décembre en présence des professionnels et des jeunes du SESSAD, des élus, des familles, des agents des services culturel et handicap, du public présent à la médiathèque.

Deux éducatrices spécialisées ont accompagné un groupe de jeunes, âgés de 13 à 19 ans, autour d'un projet commun : la Photographie. Ce projet s'est déroulé sur plusieurs séances, l'idée étant de créer une dynamique de groupe entre les jeunes, par le biais de la médiation photos.

Les objectifs étaient les suivants :

- Développer le travail collaboratif
- Favoriser l'estime de soi et la confiance en soi à travers la photo
- Explorer et découvrir un nouvel environnement
- Sensibiliser les jeunes à la culture
- Favoriser la prise d'initiatives et développer la capacité à faire des choix (autodétermination)

L'objectif final était de réaliser une exposition afin de valoriser le travail effectué au cours de l'année. Durant les séances, 4 thèmes sont ressortis : l'urbanisme, la nature, le street'art et le portrait.



▪ Marches exploratoires

Suite à la première marche organisée en décembre 2021 par la nouvelle municipalité, il a été décidé de renouveler régulièrement l'expérience sur d'autres quartiers de la commune.

Les marches exploratoires concernent l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans leurs déplacements sur la ville.

Elles permettent de mettre en lumière des éléments qui ne sont pas forcément visibles par un public non-sensibilisé aux difficultés quotidiennes rencontrées par ces concitoyens. Les marches apportent une plus-value par rapport à une simple discussion en réunion, elles permettent aux participants de se rendre compte de l'importance des enjeux liés à l'accessibilité d'un territoire.

Les objectifs sont de :

- Recueillir des informations rapidement et en direct sur un circuit choisi ;
- Confronter les points de vue et les besoins sur le territoire exploré ;
- Construire une vision commune du territoire.

Une marche exploratoire a eu lieu en 2023, le 31 mars dans le quartier de la Division Leclerc, avec la participation de 8 personnes :

- une usagère en fauteuil roulant électrique
- une usagère malvoyante
- une usagère malentendante
- un ergothérapeute châtillonnaise.
- le Conseiller municipal délégué au Développement de la pratique sportive, école des sports, sports de plein air
- le Conseiller municipal délégué au handicap et à l'accessibilité
- la Responsable du Service handicap-démocratie locale et son adjointe.

Ces marches exploratoires permettent aussi de garder à l'esprit que l'objectif de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est que toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse se

déplacer et circuler en tout point de la ville et accéder à tous les espaces de la ville, traverser ses axes de circulation, se reposer, etc.

Ces déplacements doivent se faire de façon autonome, au même titre qu'une personne valide.

Les enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux car ils concernent non seulement le quotidien des personnes handicapées mais aussi l'ensemble de la population qui peut ainsi bénéficier d'une meilleure qualité d'usage.

IV.D Sport

Depuis plusieurs années, le service municipal des sports est toujours très actif pour organiser des séances d'handisport auprès des enfants des écoles et des centres de loisirs de la ville, mais aussi en inclusion avec les enfants de l'emp situé sur la ville, notamment lors de la semaine inclusive.

Le rapport de l'Office Municipal d'Education Physique et Sportive (OMEPS) de la commune de Châtillon tire un bilan positif suite à la création de la commission « Sport santé et sport pour tous » (cf rapport 2022) :

- Mise en place des premières séances de la maison sport santé en septembre 2023.
- Accueil de joëlettes lors des Foulées châtilloises 2023 et d'une personne en fauteuil.
À noter une difficulté d'accès au retrait de son dossard par l'absence de moyen d'accès au bâtiment administratif en étage.

Un bémol pour le

- Projet de formation sport-santé organisé par l'OMEPS pour les clubs sportifs qui a malheureusement été annulé en raison du nombre insuffisant de clubs inscrits (minimum 20) et des engagements des clubs qui se forment auprès de leur fédération.

En 2024 :

- Lancement d'une page sport santé sur le site de l'OMEPS comprenant
 - * un annuaire en ligne avec la mise en place de filtres : Sport adapté, sport santé.
 - * l'insertion d'une carte interactive.
- Recensement des sports adaptés dans les clubs, et d'un référent club.

Actuellement, certaines associations accueillent au cas par cas des personnes en situation de handicap en fonction de l'accessibilité du lieu mais aussi selon l'adéquation entre les difficultés de la personne, l'activité sportive et la disponibilité des éducateurs.

2 associations sportives ont créé une section handisport sur la commune de Châtillon :

-le cercle d'escrime estoc et taille

accueille des personnes non voyantes et des personnes en fauteuil roulant



-le club de tennis arsenal

accueille des personnes à mobilité réduite qui peuvent pratiquer en fauteuil roulant et propose du tennis adapté aux résidents du foyer le temps des amis touchés de handicap cognitif



Malheureusement, l'accessibilité du site est incomplète puisqu'il n'y pas encore de sanitaires et douches pmr. Si bien qu'une cabine spécifique est louée à l'occasion du tournoi organisé par l'association pendant la semaine inclusive chaque année.

Enfin, une association dédiée au handisport a vu le jour cette année, elle permet de proposer des activités spécifiques, de faire de la formation et de la sensibilisation pour 2 communes du territoire Vallée sud Grand Paris. L'AHSACF (Handisport Adapt Châtillon Fontenay) a mis en place des séances de Boccia et de showdown, une fois par semaine.

IV.E Accueil du public

- **Duo Day le 23 novembre 2023**

Pour la première année, la ville a participé à l'action nationale du DuoDay. À Châtillon, l'agent d'accueil du centre administratif a fait découvrir ses missions à une personne en situation de handicap moteur qui travaille habituellement à l'ESAT de la Fondation des amis de l'atelier.



En 2024 : il est envisagé de développer le DuoDay dans plusieurs services de la ville dans le but, à long terme, des recrutements par le biais de l'association LADAPT

- **ACCEO**



Le système permettant l'accueil des personnes sourdes dans les services communaux, a été installé en 2020 pour l'accueil téléphonique

Les usagers sourds peuvent ainsi **téléphoner** à tous les services municipaux gratuitement en ayant l'assurance d'avoir un interprète pour se faire comprendre des agents de la commune.

Puis en 2021, le système a été installé sur les postes informatiques de certains services afin d'assurer un accueil physique des usagers sourds avec l'intervention d'un interprète de la Langue des Signes Française (LSF) ou en Traduction Instantanée de la Parole (TIP) via leur écran.

En 2023, le déploiement du système ACCEO-Pro s'est poursuivi dans d'autres services. Il a été réalisé en partenariat avec le service informatique qui a équipé les postes informatiques de micro, caméra et bras articulé.

Pour certains services fonctionnant par structures dispersées sur la ville, comme les centres de loisirs, c'est la mise à disposition d'une tablette équipée du même système qui a été choisie.

Le tableau ci-dessous indique que 14 services de la ville en sont dorénavant pourvus, des ajustements seront apportés au fil de l'utilisation et en fonction des besoins des usagers

Service	Poste informatique fixe	Tablette	Total
Mairie	3	1	4
Centre administratif	2	0	2
Accueil Espace maison blanche	1	0	1
CCAS et logement	3	0	3
Centre municipal de santé	3	1	4
Education	4	1	5
Petite enfance	1	1	2
Prévention -citoyenneté	1	1	2
Jeunesse	0	1	1
Police municipale	2	1	3
Sports	0	1	1
Maison des seniors	1	1	2
Culture	1	2	3
École Gambetta	1	0	1

Les chiffres communiqués par la société Acceo pour l'année 2023 insistent que ce service est nécessaire pour ces usagers :

ACCEO	Total
Accueil téléphonique	132 appels
Accueil physique	84 visiteurs



Le détail des statistiques montre que c'est le centre municipal de santé et le centre administratif qui sont sollicités régulièrement. Les patients du CMS sont ravis de pouvoir mieux comprendre les remarques du médecin qu'ils viennent consulter.

En 2024 : -une nouvelle sensibilisation auprès des services devra être prévue afin que les informations ne se perdent pas au fil du temps du fait de la mobilité des agents
- Il conviendra aussi de relancer la diffusion de la communication de cette information auprès du public cible dans tous les supports possibles de la ville public en partenariat avec le service de la ville

- **Plaquettes FALC**

La création de plaquettes de présentation des services et associations présents à l'Espace Maison Blanche en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et en gros caractères, en partenariat avec une éducatrice et les résidents du Centre d'Accueil de Jour (CAJ), ont été préparées pour être mises à disposition du public.

Elles ont été retravaillées et validées en décembre 2023 lors de la formation FALC dispensée à 7 des référents vigilance handicap par l'UNAPEI en présence de 2 résidents du CAJ et une éducatrice.

Elles devraient être diffusées courant 2024 du fait de la réorganisation du site

- **Accueil au service handicap**

Certains usagers concernés par une situation de handicap téléphonent au service handicap & accessibilité afin de présenter leur problématique. Le service écoute, conseille, oriente et prend en compte les difficultés ou les besoins des usagers afin de trouver une solution.

Il peut orienter la personne vers le bon interlocuteur qui pourra répondre à sa demande tels que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le Service Social Territorial (SST) lorsque des démarches plus complexes doivent être effectuées ou un établissement scolaire spécialisé.

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de situations rencontrées	13	18	15	10	12

- ❖ **Club des signes**

Un club des signes a été créé en 2023.

Le but de ce groupe est de permettre aux personnes apprenant la Langue des Signes Française (LSF) de pratiquer la langue en échangeant avec des personnes sourdes. Ces moments d'échanges créent du lien entre les deux communautés et font vivre réellement l'inclusion. Le club se réunit tous les premiers vendredis de chaque mois à 18h00 pour échanger.

Le lieu choisi est le salon de la résidence Monfort afin de faire vivre ce lieu agréable et de créer de l'inclusion sociale, le premier vendredi soir de chaque mois à partir de 18h et jusqu'à 20h environ.

Les personnes peuvent venir lorsqu'elles sont disponibles et ne sont pas tenues de rester jusqu'à la fin ni de venir à chaque séance.

Les échanges portent sur les activités de chacun (voyages, sorties, profession, hobbies...) les séances se terminent souvent par des jeux utilisant la LSF, ce qui permet aux entendants d'apprendre de nouveaux signes.

La première séance s'est déroulée le vendredi 3 février 2023 en présence de 10 personnes dont 7 sourdes puis selon le tableau ci-dessous :

Club des signes 2023	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Sourds	7	2	1	4	5	6	4	6	5	5
Entendants	3	6	2	7	2	4	3	3	4	2
Total des participants	10	8	3	11	7	10	7	9	9	7

Une collation est fournie par le service évènementiel, composée de biscuiterie sèche, de jus de fruits et boissons chaudes mais les participants apportent aussi, selon les périodes et les événements, de quoi partager ce moment convivial tous ensemble.

- ❖ **Rencontres « Entre nous ! »**

En fin d'année 2023, une salle municipale a été mise à disposition des Chatillonnais sourds afin qu'ils se réunissent un samedi après-midi par mois pour partager des informations, des activités, des moments conviviaux ensemble. Des informations leur seront communiquées afin qu'ils puissent se constituer en association et faire leur demande en autonomie sans passer par l'aide du service accessibilité-handicap.

En 2024 : poursuivre le club des signes, en tentant de faire participer les membres aux évènements de la ville ainsi qu'avec les résidents seniors de Monfort pour créer de l'inclusion

Pour la 2^{ème} année tenter la mise en place d'un cours d'initiation à la LSF sur la ville
Aider les personnes sourdes à créer une association pour leurs activités

IV.F Personnel communal

▪ Effectif des agents en situation de handicap

Comme dans le secteur privé, tout employeur public occupant au moins vingt (20) agents à temps plein ou équivalent, est tenu d'employer, à temps plein ou partiel, des personnes en situation de handicap dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents rémunérés (conformément à l'article L.323-2 du code du travail). Cette année, la mairie a réussi à atteindre le pourcentage minimal grâce à l'emploi de nouveaux agents ou la reconnaissance de certains déjà en poste mais aussi par des contrats de fournitures auprès de l'Esat

Effectif des agents communaux	
Années	Effectif total rémunéré
2020	888
2021	924
2022	899
2023	934

Mairie	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents concernés	56	50	49	61
Femmes	37	35	35	45
Hommes	19	15	14	16
Pourcentage	6.31%	5.41%	5.45%	6.53%

▪ Aménagements de postes

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.



La conseillère en prévention des risques professionnels de la Direction des Ressources Humaines a proposé, en collaboration avec le médecin du travail, les aménagements de poste suivants :

NOMBRES D'AGENTS	SECTEUR	MATÉRIEL
2020		
2	Administratif	Accessoires pour poste informatique
2	Tout secteur	Prothèses auditives
2021		
6	Administratif	Accessoires pour poste informatique et sièges
1	Petite enfance	Siège spécifique « Merlin »
2022		
1	Petite enfance	Siège spécifique « Merlin »
6	Administratif	Accessoires pour poste informatique et sièges
1	1 agent RQTH	Appareil auditif
2023		
1	Administratif	Accessoires pour poste informatique et sièges
1	Petite enfance	Siège spécifique pour lingère
21 aménagements réalisés		

Ces aménagements de postes ont été réalisés dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

- **Formations du personnel**

En 2023, 76 agents de la ville ont suivi une formation sur le sujet du handicap ce qui montre qu'un réel besoin existe pour le personnel confronté à l'accueil de ce public et notamment en ce qui concerne les enfants de plus en plus nombreux dans les structures communales

Les intitulés de formations	Nombre de jours réalisés	Nombre de participants
Accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en EAJE	2	23
Accueil des enfants en situation de handicap en ALSH et périscolaire	1	2
Accueil du public enfant de 3 à 12 ans en situation de handicap	2	23
Accueil du public en situation de handicap	2	13
Accueil et intégration des agents en situation de handicap	1	1
Adaptation des activités sportives aux handicaps	7	1
Sensibilisation au handicap à destination des encadrants	0.5	13
Total	15,5	76

Suite à la création d'une équipe de 23 référents vigilance handicap au sein des services municipaux accueillants du public ou des collègues en situation de handicap :

- 4 séances de sensibilisation aux handicaps et à l'accessibilité ont été organisées en interne par le service accessibilité-handicap afin de leur donner les informations de base sur le sujet.

Les participants ont pu ainsi poser des questions et expérimenter des mises en situation.

- 1 formation sur le FALC a été organisée les 5 et 6 décembre 2023 avec la présence de 7 agents municipaux de cette équipe, 1 éducatrice spécialisée et 2 résidents du CAJ de Châtillon. En effet cette formation dispensée par l'UNAPEI, est inclusive pour permettre aux personnes en situation de handicap concernées par le FALC de donner leur avis sur les documents produits par les participants. Cette formation a été organisée et prise en charge par le service formation.

En 2024 : Afin de poursuivre la formation des agents volontaires, des sensibilisations spécialisées sont prévues par l'intervention d'intervenants d'associations tout au long de l'année

-Des visites dans leurs services sont prévues de recenser les points positifs et les points d'amélioration à prévoir pour accueillir le public en situation de handicap dans les meilleures conditions.

-Une 2^{ème} session de formation au FALC sera demandée pour les autres membres de l'équipe

IV.G Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

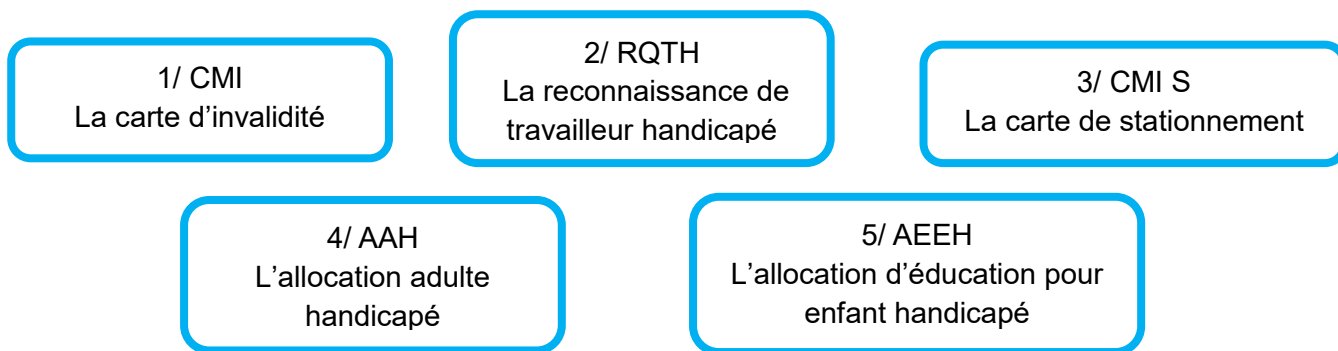
Malgré la mise en place de la plateforme de la MDPH pour déposer une demande en ligne, il semble que le public apprécie toujours d'être aidé par les agents du CCAS puisque les chiffres en 2023 sont toujours à peu près identiques aux années précédentes.

En 2023, Les agents du CCAS ont transmis 94 dossiers à la MDPH qui bien souvent contiennent plusieurs demandes de la part des usagers, en fonction de leur situation et de leurs besoins.

Les demandes envoyées par le CCAS représentent environ 10,6% du nombre total des demandes reçues par la MDPH indiquées en bleu dans le tableau.

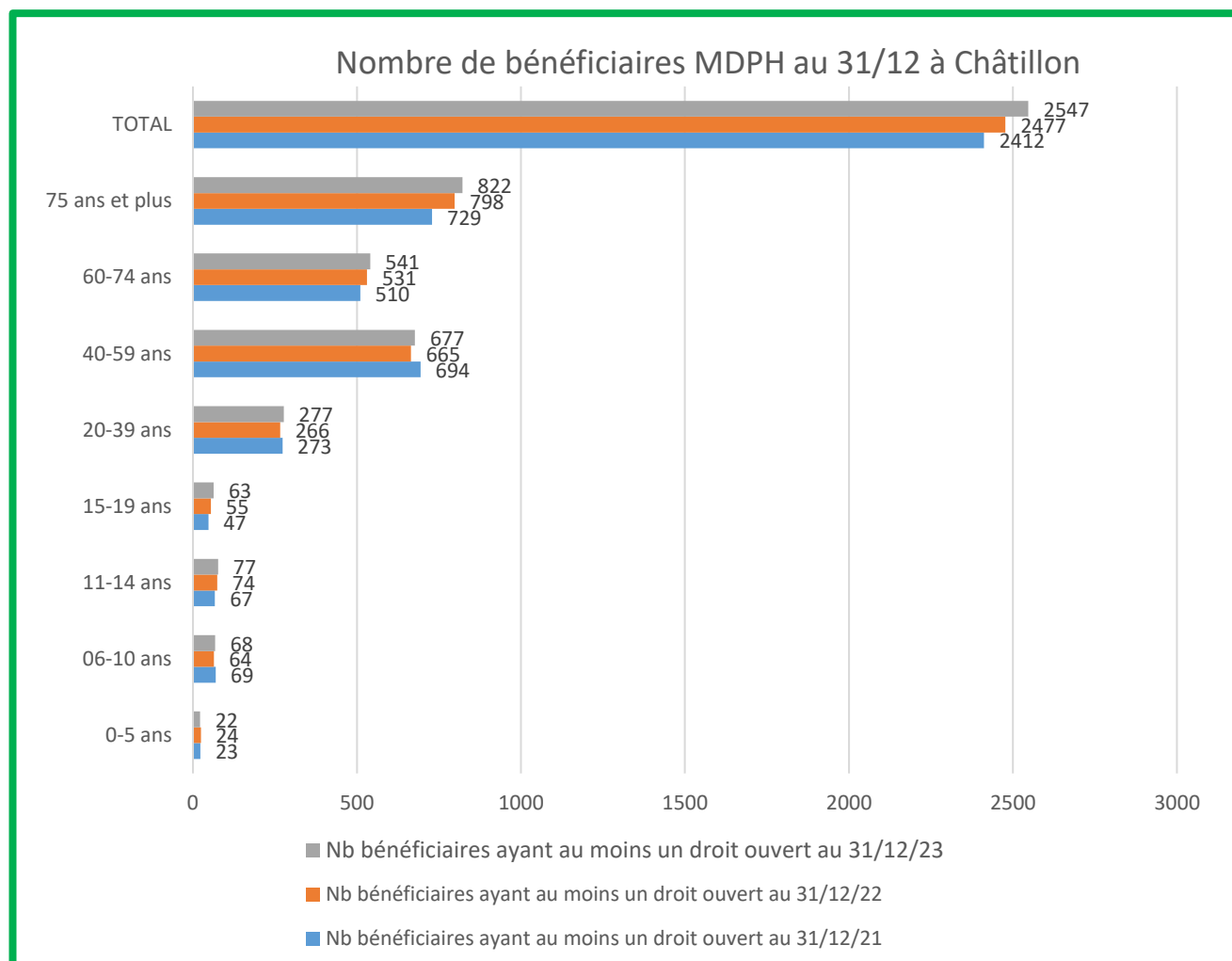
Demandes enregistrées par le CCAS en rapport avec celles enregistrées à la MDPH	2020	2021	2022	2023
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	20 Sur 118	19 Sur 143	29 Sur 158	30 Sur 188
Allocation Education Enfant Handicapé (AEEH)	1 Sur 58	1 Sur 92	1 Sur 80	2 Sur 121
Reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH)	8 170	10 179	31 199	23 281
Carte Mobilité Inclusion (CMI) Mention invalidité ou priorité	59 229	59 237	90 280	74 375
Carte Mobilité Inclusion (CMI) Mention stationnement	45 174	40 184	76 230	51 191
Prestation Compensation du Handicap (PCH)	7 73	4 107	7 93	12 60
Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)	1 2	2 7	4 5	1 8
Orientation en structure	-	-	-	2
Nombre total de demandes	141	135	248	195 1826

Le tableau montre aussi que les aides les plus sollicitées sont toujours dans le même ordre depuis plusieurs années :



Le graphique de la MDPH ci-dessous, indique le nombre de bénéficiaires au 31/12/2023 par tranche d'âges et nous permet de voir que ce sont les adultes entre 40 et 59 ans qui sont les plus touchés par une situation de handicap après les grands seniors.

Le total de 2547 personnes représente les 6% de la population châtilonnaise touché par le handicap qui augmente doucement chaque année.



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) depuis 2021 ajoute dans ses statistiques, quelques indicateurs relatifs aux types de déficiences décelées dans les dossiers. Ces chiffres permettent de mieux cerner le type de personnes handicapées vivant sur la commune.

Ils ne représentent cependant qu'une partie de ces personnes, étant également précisé qu'une personne peut cumuler plusieurs déficiences

TABLEAU DES DÉFICIENCES	2021	2022	2023
Déficiences visuelles	15	16	/
Déficiences auditives	9	2	3
Déficiences du langage et de la parole	41	23	13
Déficiences intellectuelles	77	49	21
Déficiences du psychisme	138	57	26
Déficiences motrices	50	28	18
Déficiences viscérales	26	6	5
Polyhandicap (Déficiência intellectuelle prime sur les autres)	1	2	/
Autres déficiences	8	5	/

Ces informations montrent que le handicap psychique est toujours le plus représenté. Il est important que le suivi de ces patients par des instances spécialisées, soient maintenues ou développées afin de permettre leur bonne inclusion dans la société et notamment dans leurs contacts avec le personnel municipal.

V. LE MOT DE LA FIN

Malgré les nombreux sujets en cours depuis quelques années, ce rapport confirme que les projets seront encore nombreux en 2024 afin de poursuivre et d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap sur la commune. Le travail en transversalité, indispensable dans ce domaine, demande beaucoup d'énergie et de temps pour que les fonctionnements changent.

La détermination et la patience à travers le développement de séances de sensibilisation, finiront par faire évoluer les préjugés et les comportements face aux personnes en situation de handicap.